



*Municipalité  
de St-Norbert*

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE D'AUTRAY**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 10 octobre 2023, le conseil a adopté par résolution le projet de règlement #432 modifiant le règlement de zonage 131, dont l'effet est de modifier les conditions reliées aux habitations intergénérationnelles pour correspondre aux conditions d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 21 novembre 2023 à 19h30 à la salle municipale Réjean-Laporte, 2150 rue Principale Saint-Norbert. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.

**Les dispositions suivantes sont susceptibles d'approbation référendaire :**

- Article 3 :** Ayant pour effet d'autoriser un seul logement multigénérationnel pour une habitation unifamiliale aux conditions suivantes :
- 1° il partage la même adresse civique que le logement principal;
  - 2° il partage le même accès au système d'approvisionnement électrique, d'approvisionnement d'eau potable et d'évacuation d'eaux usées que le logement principal;
  - 3° il est relié au logement principal de façon à permettre la communication par l'intérieur.

Cette disposition s'applique à l'ensemble du territoire de la municipalité.

Le projet de règlement est disponible pour consultation, du lundi au jeudi de 8h30 à 12 heures et de 13 à 16h30, et le vendredi, de 8h30 à 12 heures, au bureau de la municipalité, au 4, rue Laporte à Saint-Norbert.

Fait et donné à Saint-Norbert

Ce 14<sup>e</sup> jour de novembre 2023

*Cindy Bélec*

**Madame Cindy Bélec**  
*Directrice générale et greffière-trésorière*